

● (1420)

[Traduction]

L'OBLIGATION DES MINISTRES DE RÉPONDRE DE LEURS ACTES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, quand nous avons essayé de savoir qui a été mis au courant de quoi et quand, dans cette affaire de renflouage de banques, on nous a donné des réponses divergentes. Le premier ministre et le ministre des Finances refusent de répondre à des questions précises et ne paraissent pas pressés de se présenter devant la Commission Estey. Le premier ministre a-t-il l'intention de faire quelque chose pour répondre de ses actes devant les Canadiens ou bien conserve-t-il tout cela pour ses mémoires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous en sommes exactement au même point qu'hier. Le député doit comprendre que la commission Estey a été créée dans un but précis qui est d'étudier tous les points de vue qui lui seront présentés lors de l'enquête. Après, ou peut-être pendant l'enquête, si des membres du gouvernement sont convoqués, nous pourrions discuter de certains de ces points de vue. Toutefois, j'avertis le député qu'il serait répréhensible, vis-à-vis du juge Estey, que nous fassions des commentaires sur les différents renseignements présentés à la commission.

M. le Président: Question supplémentaire.

M. Baker: Monsieur le Président, vu cette absence de réponse, la seule question supplémentaire à poser au ministre des Finances est de lui demander de confirmer la rumeur qui veut qu'il ait entendu le premier ministre répéter la chanson *In the Sweet By and By*.

M. le Président: A l'ordre! Le député d'Oshawa.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM—LE DÉCRET DE REMISE D'IMPÔT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle du rapport du vérificateur général qui a été rendu public aujourd'hui. On y apprend aux Canadiens l'existence d'un autre cadeau fiscal d'un milliard de dollars. Selon le rapport, l'ancien gouvernement, dirigé par l'actuel chef de l'opposition, a décidé le lendemain du déclenchement des élections de permettre à la société Dome Petroleum d'obtenir un cadeau fiscal d'un milliard de dollars.

Le ministre des Finances a passé l'automne dernier à mettre en garde les Canadiens contre nos problèmes d'endettement national et à laisser entendre que nous devons sabrer dans nos programmes sociaux. Je voudrais donc savoir pourquoi son gouvernement a annoncé en février la conclusion d'un accord confirmant ce cadeau d'un milliard de dollars à la Dome Petroleum?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, passons en revue les événements. Si je ne

Questions orales

m'abuse, c'est en 1982 que le gouvernement précédent a entrepris des négociations très poussées avec la société Dome Petroleum et les banques à charte, afin de venir en aide à la société Dome Petroleum pour un certain nombre de raisons au sujet desquelles, j'en suis persuadé, le député de Saint-Maurice pourrait éclairer le député. C'est donc pour cette raison et pour donner suite à l'annonce que M. Lalonde avait faite en juillet 1984, selon laquelle un décret de remise serait accordé en fonction de certaines mesures prises par la société, que nous avons agi ainsi. La société ayant pris lesdites mesures nous avons dû, afin de respecter l'engagement du gouvernement précédent, adopter la décision dont il est question dans le rapport du vérificateur général.

M. Broadbent: Monsieur le Président, pour reprendre une phrase bien connue, le ministre des Finances avait le choix.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la loi n'obligeait pas le ministre des Finances à le faire. Il aurait pu renégocier et avoir recours à un certain nombre de solutions plutôt que de donner un milliard de dollars des deniers publics au moment même où il augmentait les impôts des Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre du pays. Pourquoi donc a-t-il fait ce don d'un milliard de dollars à la société Dome Petroleum?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demande au député de se reporter aux circonstances à l'époque. Il ne s'agissait pas d'un cadeau, contrairement à ce qu'il prétend, car si la société Dome Petroleum avait dû payer ces impôts, elle aurait fait faillite. Ce faisant, elle aurait entraîné avec elle un certain nombre de petites entreprises de service de l'ouest du pays qui étaient ses fournisseurs. Je demande au député d'en tenir compte lorsqu'il tire des conclusions sur cette question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre des Finances sait pertinemment qu'il y a beaucoup d'autres solutions, comme le report des impôts, des prêts spéciaux ou des accords financiers particuliers en vertu desquels la société Dome Petroleum serait obligée de rembourser aux Canadiens le milliard de dollars qu'elle a touché, au lieu d'empocher simplement le cadeau que les conservateurs lui ont fait.

LA PUBLICATION DE LA DÉCISION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné que le gouvernement a gaspillé inutilement les deniers publics, le ministre des Finances peut-il nous confirmer que le gouvernement n'a même pas publié les détails de cette affaire en février, qu'il y a simplement fait une brève allusion dans le compte-rendu qui apparaît dans la *Gazette du Canada* sans préciser aux Canadiens que ce marché leur avait coûté un milliard de dollars?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au député que nous avons honoré un accord qui avait été conclu . . .